



## L'INSTITUT VOUS PRÉSENTE UNE PROFESSION : PÉDICURIE - PODOLOGIE

La station debout, la marche, la course sollicitent durement l'appui du pied et l'équilibre. De fait nous sommes amenés, dès l'enfance et tout au long de notre vie, à consulter un podologue.

Le métier de pédicure-podologue associe deux pratiques :

La **pédicurie**, soin médical des ongles et du pied, et la **podologie**, traitement des appuis du pied, de l'équilibre statique et dynamique en position debout.

Essentiellement exercée dans le cadre libéral, la podologie est une "*profession médicale à compétence définie*", ce qui signifie que le podologue n'a pas besoin de prescription médicale pour accomplir ses actes. Il bénéficie de la libre réception de ses patients, du droit au diagnostic et à la prescription, et conçoit et réalise librement les actes et les outils thérapeutiques. Ses compétences sont délimitées par le Code de la Santé Publique, la loi du 30 avril 1946 et le décret du 18 juin 1985. La loi de 2005 a doté la profession d'un Conseil National de L'Ordre des Pédicures-podologues.

### COMPÉTENCE ET NATURE DU TRAVAIL

#### 1. Les soins pédicursaux :

Pratiqués à l'aide d'un matériel très performant, ils apportent le soulagement recherché et permettent d'améliorer l'état du pied.

- L'orthonyxie : grâce à des ressorts métalliques, cette technique permet d'agir sur la courbure des ongles à l'origine des ongles incarnés ou des cors péri-unguéaux.
- L'onychoplastie : reconstitution partielle ou totale d'un ongle.
- Les orthoplasties : réalisées directement sur le pied, elles permettent le soulagement des kératomes (cors, durillons...) par l'isolement des zones de pression, voire leur disparition par

le remodelage d'un orteil déformé ou d'un avant-pied.

- Les orthèses plantaires : le podologue conçoit et réalise lui-même des semelles orthopédiques pour compenser les malformations du pied, pallier les problèmes vasculaires des jambes ou des pathologies du genou et du dos.

#### 2. La Podologie

Le podologue s'affirme également comme thérapeute de l'équilibre, à titre préventif ou curatif. Après un bilan podologique, il réalise des orthèses plantaires (semelles) de posture. Il conseille et soigne le patient atteint d'une douleur ou d'un trouble de la statique.

Il s'intéresse également à la posturologie, c'est-à-dire à la correction, par un travail sur les appuis plantaires, de diverses pathologies touchant l'ensemble du système locomoteur (scolioses, fibromyalgies...)

Le podologue joue un rôle de plus en plus important en gériatrie, en pédiatrie, dans les préventions des complications du pied diabétique, dans la prise en charge pluridisciplinaire des pathologies telles que les polyarthrites...

Cette profession requiert une certaine habileté manuelle et un bon sens du contact. L'esprit d'entreprise et de gestion s'impose à l'exercice libéral.

### UNE PROFESSION SURTOUT LIBÉRALE

On compte actuellement 9.500 podologues en exercice, dont 68 % de femmes. 98 % d'entre eux exercent en libéral, soit en cabinet individuel, soit en association avec d'autres professionnels (kinésithérapeutes, ostéopathes...)

La carrière débute généralement par des remplacements en cabinet. Il faut environ 3 ou

4 ans pour créer une clientèle. Le coût de l'installation est d'environ 75.000 €. Le revenu mensuel moyen d'un pédicure-podologue varie entre 1.800 et 2.500 € nets.

Les tendances d'évolution du métier : développement des pathologies du pied liées au sport, adaptation aux pathologies de la précarité, posturologie, développement du diabète de type II et risques du pied diabétique, phlébologie.

### LE CONCOURS

L'admission aux écoles de pédicure-podologie se fait par voie de concours, l'épreuve d'admission est organisée par les écoles.

Sont admis à se présenter aux épreuves du concours :

- Les bacheliers ou titulaires d'un titre admis en équivalence,
- Les élèves de classes de terminales, sous réserve de pouvoir justifier, l'année du concours, de l'obtention du baccalauréat,
- Les non-bacheliers justifiant d'une activité professionnelle de 5 ans ayant donné lieu à cotisation à la Sécurité Sociale, ou d'une activité assimilée.

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves d'admission (aucune dispense d'âge n'est accordée) ; il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

Les inscriptions aux concours se font de la mi-janvier à la mi-mars. Le concours s'organise chaque année entre mars et mai. L'épreuve d'admission est du niveau de première et de terminale scientifique et comprend une seule matière :

- Biologie et sciences de la vie et de la terre – durée 2 heures, notée sur 40.

L'admission définitive à l'institut est subordonnée à la constitution d'un dossier administratif et à la production des documents suivants :

- Un certificat médical émanant d'un médecin agréé par la DRASS, attestant que l'étudiant n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychopathologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine ;

- Un certificat attestant que l'état oculaire du candidat est compatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine ;
- Un certificat médical de vaccinations antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélitique et tuberculique, le B.C.G. et l'hépatite B.

### LE PROGRAMME DES ÉTUDES ET DES STAGES

Les études durent 3 ans, elles sont coûteuses et le programme est chargé, il comporte près de 3.500 heures de cours. 140 heures d'enseignement permettent de connaître – dès la première année – sous toutes les coutures l'anatomie des membres inférieurs. Une centaine d'heures permet aux futurs pédicures-podologues d'assimiler des notions de biologie et de physiologie humaine. Près de 500 heures sont consacrées aux techniques de base de la profession.

Le passage en année supérieure est soumis à un examen. En cas d'échec, l'étudiant peut ou non redoubler selon l'avis de la direction et de l'équipe pédagogique de l'école. La 2<sup>e</sup> année est consacrée à l'étude des troubles statiques et à l'approfondissement des techniques spécifiques à cette profession. La dernière année est plus particulièrement axée sur les pathologies.

Pendant ces trois ans, des stages permettent d'avoir un contact rapide avec la profession. En fin de cursus, les futurs diplômés reçoivent même des patients à l'école.

L'examen qui clôt les trois années d'études comporte trois épreuves de mise en situation professionnelle :

- Examen clinique et conception puis réalisation d'un appareillage,
  - examen clinique sans appareillage suivi de questions sur l'ensemble du programme,
  - épreuve de soins pédicursaux, d'orthoplastie (traitement des pathologies liées à la forme du pied), d'orthonyxie (soins liés aux ongles).
- Pour obtenir son Diplôme d'Etat, le candidat doit avoir obtenu une moyenne de 10/20 lors du contrôle continu de la troisième année et des épreuves de fin d'études.